



RÈGLEMENT

**du 16^{ème} Salon Artistique
de Saint-Witz 95**

du vendredi 22 au lundi 25 mars 2019

Thème

**« Couleurs & matières, que
du bonheur »**

Depuis 2003, Peinture, Sculpture, Céramique, Photographie « dans tous ses états » du collodion au numérique, Arts plastiques, Fishart, Arts numériques, Art du recyclage... sont présents pour la grande découverte des passionnés de tout âge, amateurs, professionnels et « curieux ».
Chaque artiste pourra présenter plusieurs disciplines et techniques s'il le souhaite.
Le nombre d'œuvres exposées sera en fonction de la place disponible et de l'équilibre des différentes disciplines.

1. **Le thème 2019 « Couleurs & Matières, que du Bonheur »** a été choisi par nos amis artistes peintres et sculpteurs du Foyer Rural, de l'Association Peindre à Saint-Witz et nos amis professionnels artistes.
2. **Le droit d'exposer** est soumis au respect du thème imposé « *Couleurs & Matières, que du Bonheur* » pour au moins une œuvre présentée.
3. **Présentation des œuvres** : Œuvres originales, **toute copie sera refusée.**
Au dos des œuvres inscrire : votre nom, le titre de l'œuvre et mettre un système d'accrochage.
Pour les peintures : l'encadrement doit être sobre : baguette plate, cache-clous ou cadre américain, sans pinces pour les sous-verre.
Pour les sculptures : par mesure de sécurité nous vous demandons de les fixer sur leur socle.
4. **L'expression libre** : Sous réserve de place disponible et d'acceptation du comité de sélection, vous pourrez exposer une œuvre de votre choix sur un thème libre.
Sculpture entre 30 cm et 200 cm de hauteur sans dépasser 50 kg. Pour des raisons de sécurité, il est conseillé de fixer vos œuvres sur des socles de couleur blanche ou noire, vissées de préférence.
Peinture jusqu'à 114 cm x 146 cm, encadrements américains ou sur châssis. Les sous-verre non encadrés, les cadres moulurés, dorés ou sculptés ne sont pas admis.
Photographie : le format de la photo est libre ainsi que son support dans une dimension n'excédant pas 100 cm x 100 cm, muni d'un système d'attache fiable, portant au dos le titre ainsi que le nom de l'artiste.
Il est accepté trois œuvres maximum par artiste
5. **Responsabilité** : La Mairie n'étant que détentrice et non dépositaire des œuvres reçues au sens du Code Civil, décline toute responsabilité envers les œuvres déposées ou exposées (vol, perte, détérioration, erreur dans le catalogue et autres). Les artistes sont invités à contacter leur compagnie d'assurance pour se garantir contre ces risques. Pour information, la commune bénéficie d'une télésurveillance.
6. **Le transport** aller/retour des œuvres est à la charge des exposants.
7. **Ventes et transactions** : Les ventes ne sont pas tolérées durant l'exposition. Par dérogation, seuls les artistes inscrits à la Maison des Artistes et munis d'un n° de Siret pourront officiellement communiquer le prix de vente de leurs œuvres.
Tout artiste ayant vendu une œuvre est tenu d'être en règle vis-à-vis de la fiscalité, l'organisateur déclinant toute responsabilité dans le cas d'un non-respect de la réglementation en vigueur.
8. **Reproduction** : Les artistes autorisent la reproduction de leurs œuvres (catalogues, site internet, revues de la ville de Saint-Witz, réseaux sociaux Instagram, Facebook et Twitter) sauf avis contraire notifié par écrit lors de l'inscription. Ils gardent la responsabilité de leurs œuvres sur le plan juridique.

9. **Les droits d'accrochage** seront reversés à des appels à **projets artistiques*** destinés aux enfants et/ou aux seniors.

*Projets artistiques: Culture et Santé, Culture et Petite Enfance, Culture et...

Ces mêmes appels à projets feront l'objet d'une sélection au sein du comité d'organisation composé de :

- Madame Bourdin Présidente du Foyer Rural,
- Mesdames Dalibot, Daumard, Dehu, Petit, Phelizon; Monsieur Piller et, Mr et Mme Tessier animateurs, les animateurs Peinture/Sculpture du Foyer Rural,
- Mesdames Benezeth et Soualle pour l'atelier Peindre à Saint Witz,
- Les amis artistes de longue date,
- Florence Prost, coordinatrice de l'Espace Culturel La Tuilerie,
- Michèle Caquin, *élue aux affaires scolaires et petite enfance*, Dominique Gris *élue à la communication et CCAS* et Monsieur Bélair *élu à la culture*.

Les droits d'accrochage sont fixés à 10 euros par exposant.

Les chèques seront libellés à l'ordre de « Régie espace culturel La Tuilerie »

Une commission de 5% suite aux ventes alimentera ce fond de soutien aux appels à projets.

10. **Dossier d'inscription** : L'exposant adresse avec le bulletin d'inscription :

- La note explicative sur les techniques utilisées des œuvres présentées,
- Le paiement des frais d'accrochage,
- Le tableau des permanences,
- Les photos des œuvres pourront être jointes lors de l'envoi par courriel du dossier d'inscription.

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

11. **Acceptation** : Le fait de participer à ce 16^{ème} Salon en retournant le bulletin d'inscription dûment signé, implique l'acceptation intégrale du présent règlement.

12. **Dépôt des œuvres** : Jeudi 21 mars de 9h à 12h à l'espace culturel « la Tuilerie » 8 rue Alexis Berson à St Witz.

Le comité de sélection réceptionnera les œuvres et se réserve tout droit de sélection.

Aucune œuvre ne sera acceptée en dehors de ce créneau horaire.

16. **Vernissage** : Samedi 23 mars à 18h auquel la présence des exposants est indispensable.

18. **Permanence des exposants** : du vendredi 22 au lundi 25 mars de 11h à 19h.

Chaque exposant devra assurer **une permanence obligatoire** en précisant leurs créneaux horaires souhaités lors du dépôt du dossier.

19. **Accueil des établissements scolaires** : Vendredi 22 et lundi 25 mars de 9h à 12h et 13h30 à 16h.

La présence de tous les exposants est souhaitée selon les créneaux horaires qu'ils auront choisis.

20. **Clôture** : lundi 25 mars à 19h - Pot de « décrochage ».

En aucun cas les œuvres ne pourront être décrochées avant la clôture du salon.

21. **Coordination** : Mairie de Saint-Witz - 1 place Isabelle de Vy 95470 Saint Witz.

Contact : Florence ☎ 01 30 29 14 62 - ✉ latuilerie@saint-witz.fr

☎ 01 34 68 26 20

*Merci de retourner le bulletin d'inscription ci-joint **complété (en lettres capitales)** accompagné de votre chèque de 10 €uros libellé à l'ordre de « Régie Espace Culturel La Tuilerie »*

au plus tard le vendredi 23 février à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Witz - Place Isabelle de Vy 95470 SAINT-WITZ



Bulletin d'inscription
16^{ème} Salon Artistique de Saint-Witz à remettre avant le 23/02/19

Nom : Signature :

.....Prénom :

Adresse :

Code Postal !__!__!__!__! Ville :

☒:@.....

☎: !__!__!__!__!__!__!

Inscrit(e) à la maison des artistes n° de siret

En quelques lignes votre cursus, votre « histoire » :

.....
.....
.....

Je soussigné(e), reconnais avoir pris connaissance du règlement et décline toute responsabilité des organisateurs en cas de vol, incendie, détérioration de l'œuvre, erreur sur le catalogue etc.

Je m'engage à ne pas demander de droit de reproduction pour l'œuvre présentée dans le catalogue, sur les revues municipales et sur le site internet de la ville présentant cette manifestation. Réseaux sociaux Instagram, Facebook et Twitter seront aussi des supports de communications.

Fait à, le !__!__!__!

Mention manuscrite « Lu et approuvé » Signature :

Les permanences exposants

Les permanences sont assurées par les exposants, cochez dans le tableau ci-dessous les créneaux horaires que vous proposez d'assurer, les dates retenues vous seront confirmées le jour du dépôt.

JOUR	11h-13h	12h-14h	14h-16h	16h-19h
Vendredi 22 mars	Accueil établissements scolaires 9h à 11h30h et 13h30 à 16h			

Samedi 23 mars	Vernissage 18h
Dimanche 24 mars
Lundi 25 mars	Accueil établissements scolaires 9h à 11h30 et 13h30 à 16h			

Nom :Prénom :

Présentation des œuvres

TITRE 1 :		
Technique	Dimensions	Valeur
.....
Note explicative :		
.....		
TITRE 2 :		
Technique	Dimensions	Valeur
.....
Note explicative :		
.....		
TITRE 3 :		
Technique	Dimensions	Valeur
.....
Note explicative :		
.....		
TITRE 4 :		
Technique	Dimensions	Valeur
.....
Note explicative :		
.....		
TITRE 5 :		
Technique	Dimensions	Valeur
.....
Note explicative :		
.....		
TITRE 6 :		
Technique	Dimensions	Valeur
.....
Note explicative :		
.....		
TITRE 7 :		
Technique	Dimensions	Valeur
.....
Note explicative :		
.....		
TITRE 8 :		
Technique	Dimensions	Valeur
.....
Note explicative :		
.....		
TITRE 9 :		
Technique	Dimensions	Valeur
.....
Note explicative :		
.....		